

## COMMISSION 1



### Statistiques, prospective, planification et programmation

Budgétisation sensible au genre et au changement  
climatique

## Partage d'expérience de la mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Genre– Maroc

*Mme Hajar BEN AMEUR, Cheffe de Division de la Réforme Budgétaire, Membre  
du Centre d'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre ; Direction du  
Budget, Ministère de l'Economie et des Finances*

Version édition

### I. Contexte de l'adoption de la Budgétisation Sensible au Genre au Maroc

Le Royaume du Maroc a mis en place depuis le début des années 2000, une série de réformes légales et politiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, conformément à ses engagements internationaux, notamment au niveau de la CEDEF ratifiée en 1993.

Cette dynamique a été marquée par de nombreuses réformes du cadre légal marocain (Code du travail en 2003, Code de la famille en 2004, Code de la nationalité en 2007, etc.), par le lancement de stratégies nationales et sectorielles œuvrant à la réduction des inégalités entre les sexes ainsi que par l'adoption de mesures spécifiques pour accroître la représentation des femmes dans les diverses instances de prise de décision.

Elle a été renforcée par la suite par l'adoption de la Constitution marocaine en 2011 qui représente un tournant historique par la reconnaissance et l'ancrage du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet engagement constitutionnel s'est traduit politiquement par l'adoption des Plans Gouvernementaux pour l'Égalité, et a été couronné par l'adoption en 2021 du Nouveau Modèle du Développement qui ambitionne le renforcement substantiel de la participation des femmes dans les sphères économiques, politiques et sociales.

## Réformes des finances publiques en Afrique francophone

Le schéma suivant récapitule les principales réformes engagées par le Maroc pour le renforcement de l'égalité du genre.

	Contexte National	Contexte International
<b>Constitution &amp; lois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constitution 2011</b> « Parité entre les hommes et les femmes » ;</li> <li>• <b>Code de la famille</b> « Renforcement du principe de l'égalité en droit et obligation » ;</li> <li>• <b>Réforme du code de travail</b> « Non-discrimination entre les sexes » ;</li> <li>• <b>Réforme du code pénal</b> « Non-discrimination et protection des femmes contre la violence » ;</li> <li>• <b>Réforme du code de la nationalité</b> « Egalité de transfert de la nationalité aux enfants » .</li> <li>• <b>Loi n° 103-13</b> relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ratification et adoption de conventions internationales dans le domaine des droits de l'Homme</b> ;</li> <li>• <b>Engagement du Maroc pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) N°5:</b> Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».</li> </ul>
<b>Politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)</b> pour la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité, de la précarité et de l'exclusion sociale.</li> <li>• <b>Stratégie de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique</b> ;</li> <li>• <b>Adoption des Plans Gouvernementaux de l'Egalité et d'autonomisation économique des femmes et des filles</b>, pour la réalisation d'un développement social juste et équitable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Déclaration de Marrakech 2020</b> prévoit des engagements pour la lutte contre la violence faite aux femmes.</li> </ul>

<p><b>Nouveau Modèle de Développement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Élargir la participation des femmes dans les sphères économiques, politiques et sociales à travers 3 leviers prioritaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lever les contraintes sociales qui limitent la participation des femmes, notamment le renforcement de la protection sociale pour les femmes;</li> <li>✓ Renforcer les dispositifs d'éducation, de formation, d'insertion, d'accompagnement et de financement destinés aux femmes;</li> <li>✓ Promouvoir et développer la compréhension des valeurs d'égalité et de parité et assurer une tolérance zéro pour toutes les formes de violences et de discrimination à l'égard des femmes.</li> </ul> </li> <li>• Le pourcentage de femmes actives d'ici 2035 : <b>45%</b> au lieu de 20% actuellement</li> </ul>
<p><b>Programme Gouvernemental 2021-2026</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des inégalités liées au genre;</li> <li>• Le pourcentage d'activité des femmes d'ici 2026 : 30%</li> </ul>

Cependant, et malgré les efforts menés dans l'enrichissement du cadre global de promotion de l'égalité du genre, des inégalités persistent entre les sexes dans plusieurs domaines politiques, économique et éducatifs.

Dans un tel contexte, et conscient que sans moyens financiers la concrétisation des engagements pour l'égalité est impossible, le Maroc a lancé l'initiative de Budgétisation Sensible au Genre (BSG) depuis le début des années 2000 avec pour principal objectif de garantir l'effectivité des politiques visant la réduction des inégalités femmes-hommes et en assurer le suivi et le pilotage.

L'initiative de BSG marocaine s'inscrit ainsi dans un contexte de croisement de l'engagement légal et politique en faveur de l'égalité entre les sexes et la réforme budgétaire axée sur les résultats initiés dès le début des années 2000.

## II. Mise en place de la BSG au Maroc

L'engagement du Royaume en faveur de la BSG, lancé en 2002 avec la réalisation d'une étude de faisabilité, s'est notamment traduit en 2005 par la production annuelle du Rapport sur le Budget Axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect genre (communément appelé Rapport Budget Genre) qui décrit les efforts fournis par les départements ministériels en matière d'égalité de genre.

Par ailleurs, l'institutionnalisation de la BSG a connu un nouveau pallier en 2013 avec la création Centre d'Excellence pour la BSG (CE-BSG) suite aux recommandations de la Conférence internationale de haut niveau pour la BSG tenue à Marrakech en novembre 2012. Le Centre d'excellence a été ainsi mis en place au sein du Ministère chargé des Finances pour servir de plateforme d'expertise sur la BSG, d'approfondissement conceptuel, de gestion des connaissances et de mise en relation des différents intervenant.e.s à l'échelle nationale et régionale.

Aussi, l'adoption de la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances (LOF) promulguée en 2015, qui cimente juridiquement l'égalité des sexes tout au long d'un processus budgétaire orienté vers la performance, est venue consacrer le processus d'institutionnalisation de la BSG au Maroc à travers deux principales dispositions instituant la mise en place des chaînes de résultats sensibles au genre associées aux budgets des départements ministériels ainsi que la redevabilité du Gouvernement vis-à-vis du Parlement et Citoyen en matière de promotion de l'égalité du genre.

C'est ainsi que des avancées ont été enregistrées en matière d'implémentation de la BSG, à savoir :

- ⇒ **Le renforcement du cadre réglementaire**, à travers la diffusion d'orientations et de directives en matière la BSG au niveau des circulaires relatives à la programmation budgétaire triennale ministérielle et des notes d'orientation du Chef de Gouvernement relatives à la préparation de la Loi de Finances ;
- ⇒ **La conduite d'Analyses Genre Sectorielles** en vue d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des inégalités entre les femmes et les hommes au niveau sectoriel et leurs fondements. Dans ce sens, 15 analyses ont été menées en 2019, et 4 analyses ont été lancées en 2022-2023 au niveau des départements ayant un impact direct sur la promotion de l'égalité du genre ;
- ⇒ **L'adoption d'objectifs et d'indicateurs sensibles au genre** grâce à l'accompagnement technique rapproché des Départements Ministériels dans l'ancrage de la BSG axée sur les résultats. Ce qui a permis au titre de l'exercice 2023 d'atteindre une part de 27% des objectifs sensibles au genre par rapport à l'ensemble des objectifs (contre 14% en 2018) ;
- ⇒ **Le marquage genre des budgets** permettant de catégoriser les programmes et projets budgétaires en fonction de leur sensibilité au genre, en vue d'assurer le suivi de l'effort programmatique en matière de promotion de l'égalité du genre en établissant une estimation approximative de l'enveloppe allouée à la promotion de l'égalité de genre ;

## Réformes des finances publiques en Afrique francophone

- ⇒ **L'élaboration du Rapport Budget Genre** qui accompagne annuellement le Projet de Loi de Finances pour présenter les efforts sectoriels en matière de planification et programmation sensibles au genre soutenues par des indicateurs de mesure des progrès ;
- ⇒ **Le renforcement des capacités** des parties prenantes en matière de BSG à travers un programme de formation pluriannuel à destination des Départements Ministériels, des auditeurs et des Organisations Non Gouvernementales ;
- ⇒ **La mise en place d'une plateforme de Knowledge Management** qui ambitionne d'être un hub régional de connaissances sur la BSG, et le renforcement de la communication sur la BSG à travers la diffusion de campagnes de communication digitale pour sensibiliser un public large.

Ces efforts déployés ont permis de mieux traduire les enjeux d'égalité de genre à travers le renforcement de l'intégration des enjeux du genre dans la programmation. A ce titre, il a été constaté une évolution positive du nombre des programmes dédiés à la promotion de l'égalité du genre (10 programmes sur un total de 120 programmes), et des programmes sensibles au genre (56 programmes sur un total de 120 programmes).

Une évolution positive a également été constatée pour certains indicateurs sensibles au genre. A titre d'exemple, l'évolution des résultats relatifs à la création d'entreprises par les femmes et à la parité dans la scolarisation est présentée ci-après :

Secteur	Programme	Objectif	indicateur	2021	2022	2023
<b>Emploi et autonomisation des femmes</b>	<b>Inclusion Economique, Emploi et Observation du Marché du Travail</b>	Promouvoir l'entrepreneuriat et appuyer la création de la très petite entreprise	Nombre d'entreprises créées par les femmes accompagnées dans le cadre du projet "Min Ajliki".	500	550	600
<b>Scolarisation des filles</b>	<b>Equité, Egalité des chances et obligation de scolarité</b>	Scolariser l'ensemble des élèves d'une génération	Indice de parité global filles/garçons	0,96%	1	1

### III. Défis et difficultés rencontrés

Malgré les avancées enregistrées et les résultats obtenus, l'implémentation de la BSG au sein des départements ministériels est confrontée à certaines difficultés liées d'abord au niveau d'implication du top management et d'internalisation des outils de BSG, conjugué à une appropriation et exploitation partielles des résultats des Analyses Genre Sectorielles pour éclairer le processus de planification et budgétisation et une ainsi qu'à une faible articulation entre le plan gouvernemental de l'égalité et les stratégies sectorielles des départements ministériels ce qui limite la cohérence dans la traduction des enjeux nationaux en matière d'égalité en leviers budgétaires.



## Réformes des finances publiques en Afrique francophone

Par ailleurs, les résistances d'ordre culturel, technique et opérationnel de certains gestionnaires quant à la prise en compte de l'approche genre dans leurs programmes sectoriels et sa traduction dans le processus budgétaire constitue un facteur important limitant l'ancrage réel de la démarche de BSG.

Pour pallier à ces difficultés, certaines mesures peuvent être déployées à savoir :

- ⊙ L'identification de départements ministériels « champions » en matière de déploiement de la BSG pour permettre de partager les bonnes pratiques ;
- ⊙ La mise en place d'une démarche de co-construction des outils et référentiels et d'une approche participative dans la conduite des Analyses Genre Sectorielles en œuvrant au développement d'une expertise interne au sein des départements ministériels ;
- ⊙ Le renforcement du dialogue et la concertation entre les différents acteurs impliqués dans la promotion de l'égalité ;
- ⊙ L'amélioration de la communication sur la BSG pour lever les ambiguïtés autour du concept et renforcer les mécanismes de plaidoyer en associant les organisations de la société civile.

### IV. Enseignements tirés et perspectives

Les perspectives d'amélioration de l'ancrage de la BSG au Maroc sont multiples. Elles sont principalement d'ordre organisationnelles et techniques.

En terme organisationnel, il est de plus en plus nécessaire de mettre en œuvre des mécanismes de concertation et de coordination intersectorielles pour la BSG en vue de garantir la cohérence entre les différentes initiatives (Plan gouvernemental d'égalité, plans stratégiques ministériels et budgets sectoriels), de formaliser et professionnaliser le dialogue et l'interaction entre les différents acteurs, de mobiliser le top management et finalement de mettre en place une démarche de conduite de changement pour diminuer les résistances culturelles et lever les ambiguïtés autour de la BSG.

Les voies d'amélioration d'ordre technique visent à renforcer l'analyse stratégique en vue de prendre en compte les enjeux genre en amont de la chaîne de résultats lors de la formulation ou la reformulation des stratégies, à adapter le système d'information budgétaire pour y intégrer les étapes de BSG notamment celles en lien avec le marquage des dépenses ainsi qu'à diversifier les méthodologies d'accompagnement et de formation en mobilisant les outils digitaux.



## Réformes des finances publiques en Afrique francophone

Par ailleurs les principales recommandations qui peuvent découler de l'expérience marocaine focalisent sur la nécessité d'assurer un ancrage réel de la BSG et s'articulent comme suit :

**Affirmer la volonté politique** pour la consécration de la BSG (cadre réglementaire idoïne) et la promotion de l'égalité du genre de manière générale et **assurer l'adhésion de l'ensemble des acteurs**

**Conférer le pilotage de la BSG** à une structure relevant du Ministère en charge des Finances et la doter de ressources pour l'accompagnement du chantier et **mettre en place des comités de pilotage et de points focaux au sein des Départements Ministériels**

Implémenter la BSG selon **une démarche progressive et d'évaluation continue en vue d'en assurer l'effectivité**

Développer les **outils techniques et statistiques** nécessaires à l'implémentation de la BSG et adapter les **systèmes d'information** pour leurs prises en charge

Veiller à la mise en place d'une démarche de **conduite de changement** et redoubler les efforts en matière de **renforcement des capacités** de l'ensemble des acteurs.

En guise de conclusion, il est important de souligner que la mise en œuvre de la BSG est un **processus de longue haleine**, qui nécessite une approche intégrée, intersectorielle et multi-acteurs.

Les **échanges Sud-Sud et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers** sont essentiels pour permettre aux pays d'apprendre et d'identifier les pratiques de BSG à appliquer dans leurs contextes spécifiques tout en évitant les principaux écueils.

